



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
NORD-PAS-DE-CALAIS

M. Luc Foutry
Président de la Communauté de
Commune Pévèle Carembault
85 rue de Roubaix
59242 Templeuve-en-Pévèle

C.C.P.C.
Enregistrement N°

24 OCT. 2023

Service : Aménagement Territorial
Nos références : CD / RL / IM / 2023 - 599
Dossier suivi par : Rénaud Lefebvre
renald.lefebvre@npdc.chambagri.fr
Vos références :
Objet : **Modification du PLU de Attiches**

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

Saint-Laurent-Blangy, mardi 17 octobre 2023

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le dossier de modification du PLU d'Attiches et nous vous en remercions. Vous trouverez ci après nos remarques sur cette modification.

Règlement

Concernant la précision sur les installations et aménagements admis en compatibilité avec la zone agricole, nous demandons que les bassins de lagunage (traitement des eaux usées par phyto-épuration) se fassent en priorité dans des espaces non agricoles (friches, boisements ...) ou à l'intérieur des zones de développement urbains ou économiques. Nous vous rappelons que la localisation de ces bassins doit faire l'objet d'une étude précise afin de trouver des solutions alternatives et d'éviter des emprises sur le milieu agricole.

Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

Modification portant sur l'orientation d'aménagement et de programmation

L'objectif de la modification de l'OAP est d'ajuster l'échéancier d'aménagement du site en passant de 3 phases (A, B et C) avec une priorisation de la phase A, à 2 secteurs (Nord et Sud) en priorisant l'urbanisation du secteur agricole Sud. Le but étant de déplacer les équipements sportifs et de loisirs vers le secteur Sud afin d'urbaniser à terme le secteur Nord en renouvellement urbain.

OAP existante



OAP en Projet



Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Nous sommes surpris de cette modification qui ne va pas dans le sens de la loi Climat et Résilience promulguée en août 2021. En effet, celle-ci prévoit notamment de lutter contre l'artificialisation des sols avec comme principe une réduction de 50% du rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Si on observe l'artificialisation sur le territoire de la commune d'Attiches, on s'aperçoit qu'elle a été de 8 ha toutes destinations confondues sur la période 2011 - 2021 (source : site « artificialisation.developpement-durable.gouv.fr »).

En appliquant strictement la loi Climat-Résilience, cette artificialisation globale ne peut donc pas dépasser 4 ha sur la décennie 2021 – 2031. Or, le projet de modification de l'OAP va privilégier l'urbanisation des terres agricoles sur plus de 7 hectares plutôt que de favoriser le renouvellement urbain (phase A de l'OAP du PLU existant).

Outre l'enjeu de la réduction de l'artificialisation, la localisation et la taille de ce projet sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'économie agricole et sur le potentiel alimentaire du territoire de la commune d'Attiches. Nous avons en 2017 déjà évoqué cette problématique en émettant notamment un avis défavorable sur la modification n°2 du PLU d'Attiches.

Au vu de ces remarques, nous sommes **défavorables** à une modification de l'OAP.

Notre intervention ne s'inscrit pas dans un objectif de blocage du développement de la commune d'Attiches, mais bien dans une recherche partagée de conciliation entre les besoins justifiés de la commune et la pérennisation du foncier et de l'économie agricole.

Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z



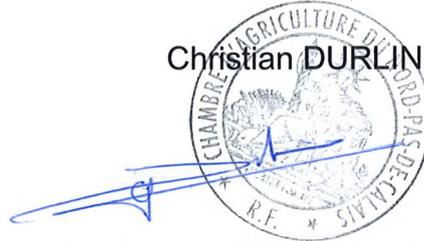
**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
NORD-PAS-DE-CALAIS

C'est pourquoi, dans ce cadre et dans celui des bonnes relations que nous poursuivons à différents niveaux, je propose que nos services respectifs travaillent de concert sur ce dossier, en lien avec les bureaux d'études mandatés et les services de l'Etat.

Nous restons à votre disposition pour discuter des modifications afférentes au document afin de trouver un projet compatible pour l'activité agricole de la commune d'Attiches, et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président,

Christian DURLIN



Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z